et des jambes », et elle put marcher aisément. Mais quand on l'interrogeait sur les événements de sa vie passée ou sur les interventions de sainte Marie-Madeleine, « elle répondait sagement et pertinement, donnant résolutions à toutes difficultés, qui pourraient tant pour l'avenir se représenter, que pour le passé ». Il en fut ainsi quand elle entreprit de faire à l'évêque sa confession générale.[1]

En tout cela, l'évêque et les exorcistes virent une preuve manifeste des opérations diaboliques, ou des interventions surnaturelles. L'inspiration divine leur sembla plus évidente encore lorsque, le 25 novembre, avertie par sa protectrice céleste du projet que venaient à l'instant de débattre et de décider l'évêque et ses conseillers, de mettre par écrit le récit de cette laborieuse délivrance, et engagée par elle à écrire de sa propre main sa relation autobiographique, elle rédigea, elle à qui on n'avait pas rappris à écrire, la longue relation dont on a pu lire plus haut le résumé et des extraits.[2]

Il est temps d'aborder de front cette intervention que nous nous avons déjà plusieurs fois notée au passage, élément capital de toute l'histoire. Sainte Marie-Madeleine pénitente se constitue le défenseur et la conseillère de Jeanne. Rien n'en est perceptible que par les paroles et le témoignage de Jeanne. Les démons sont les premiers à la subir. Par la bouche de Jeanne, ils la dénoncent en termes injurieux : « la bougresse » les empêche d'accomplir toute la malice de leurs desseins. Jeanne en avait une image dans sa chambre. Elle est favorisée pour la première fois de sa vision le 10 avril 1584, au moment où l'archevêque lui donne sa bénédiction. Les dispositions de la religieuse n'étaient alors rien moins que bonnes. La sainte se présenta pour recevoir, à sa place et pour elle, la bénédiction épiscopale. Sommés de déclarer par les mérites de quels saints ils seraient chassés, les démons la désignent. C'est à elle que recourent les religieuses et les exorcistes dans toute passe difficile. Elle soutient, instruit et encourage la possédée. Le 25 août 1584, elle lui parle pour la première fois[3], et dès lors ses interventions se multiplient et se font plus précises. Mais dès cette première fois que la sainte parla, elle « lui commanda... prendre plume, et écrire ce qu'elle lui dicterait. Ce qu'elle fit au même instant », la sainte lui guidant la main, tant pour écrire que pour signer du signe de la croix. La sainte ajouta que ce billet « serait mis divinement

1. *Discours*, p. 40-43 ; p. 38-42.
2. *Discours*, p. 88 s., 130 s. ; p. 85 s., 126 s.
3. *Discours*, p.5 s., 24 ; p. 4 s., 22.